

SANTÉ

Stress : les médecins du travail tirent la sonnette d'alarme

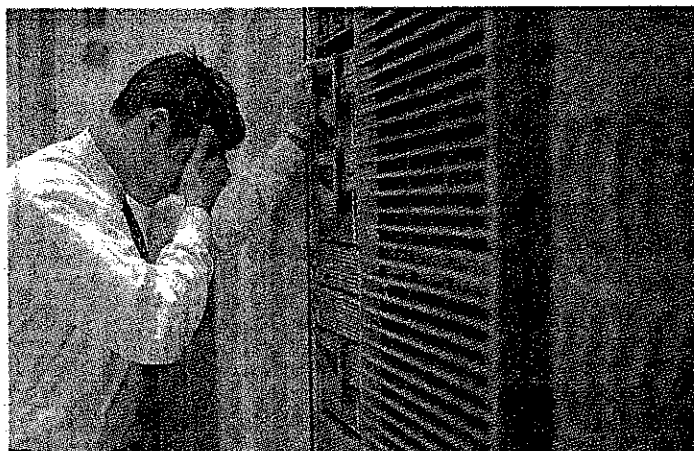
Le stress chronique subi par certains salariés est souvent sous-estimé par les employeurs, qui connaissent souvent mal le sujet et disposent de peu de moyens pour l'appréhender.

C'est une première en France. Le 5 septembre dernier, la Sécurité sociale a reconnu qu'un ouvrier, mort d'une crise cardiaque en janvier dernier dans l'usine de pneumatiques Continental, avait été victime d'un stress chronique causé par son travail. Une décision qui pourrait faire évoluer les entreprises sur le sujet. « Pour l'instant, les entreprises minimisent les risques psycho-sociaux, car ils n'ont pas de retombées directes sur leurs finances. En reconnaissant le stress comme maladie professionnelle, leurs cotisations à la branche accidents du travail et maladies professionnelles risquent de sensiblement augmenter. Elles vont alors se rendre compte des coûts directs de cette pathologie et être plus vigilantes sur les conditions de travail », juge Olivier Galamand, médecin du travail chez IBM. Pour ce professionnel de la santé du travail, il ne fait pas de doute que le stress chronique lié à l'activité professionnelle est en nette augmentation. « Les visites spontanées de salariés aux médecins du travail augmentent chaque trimestre, notamment au moment du "closing", lorsque les commerciaux annoncent le nombre de contrats signés. J'observe également un pic à la fin de l'année lorsque approche l'entretien annuel d'évaluation. »

Suicide sur le lieu de travail

Récemment, ce médecin a fait reconnaître en maladie professionnelle le suicide d'un des salariés du groupe, survenu en mars 2006 à son domicile, après une intervention particulièrement difficile chez un client. « On l'a envoyé en pompier pour réparer un bug informatique urgente. Or il n'avait pas la formation requise pour intervenir sur ce type d'applications et n'a reçu aucune aide lorsqu'il en a demandé. Il était isolé. C'est cet enchaînement d'événements, lié à une demande de résultat très exigeante, qui a conduit au suicide », conclut le docteur Galamand.

Les cas de suicides liés au stress



La perte de relations sociales dans l'entreprise et la solitude qui'en découle sont des éléments aggravants en cas de stress au travail.

s'ils restent rares, se sont néanmoins multipliés ces derniers mois dans les entreprises, notamment dans le secteur automobile. « Ce qui frappe dans les cas de suicides évoqués dans les médias ces derniers mois, c'est qu'ils ont eu lieu sur le lieu de travail, ce qui était très rare avant. Mais attention, tous les suicides sur le lieu de travail ne sont pas liés à l'activité professionnelle », indique le docteur Dominique Chouanière, responsable du projet stress au travail à l'INRS. Quelles que soient les causes, et elles sont souvent nombreuses, qui conduisent un salarié au suicide, aucun employeur ne reste indifférent face à de tels drames. La difficulté reste d'agir avec une réelle efficacité. « Un chef d'entreprise qui veut vraiment faire quelque chose pour limiter le stress, et ses conséquences parfois dramatiques, n'est pas très aidé. Les cabinets de conseil qui se

sont spécialisés sur ce créneau vont lui proposer un numéro vert, un observatoire du stress, mais dans une situation de crise, ce n'est pas vraiment utile. Un observatoire n'est utile que un ou deux ans après sa mise en place », continue Dominique Chouanière.

Système de détection

De façon plus pragmatique, Grégoire Vandeveld, consultant spécialisé dans le secteur automobile et sensibilisé aux troubles psycho-sociaux, recommande de mettre en place un système de détection simple : « Chaque collaborateur doit être familiarisé avec les signes annonciateurs d'une dépression ou d'un trouble bipolaire pour pouvoir intervenir si l'un de ses collègues est touché : perte de sommeil, dévalorisation de soi, performance professionnelle en baisse. Lorsqu'on ne connaît pas ces signes, on n'est pas

Les principales sources du stress chronique au travail

- L'utilisation croissante des techniques de communication à distance et la disparition des contacts directs, en face-à-face.
- L'individualisation de l'activité professionnelle.
- Les interruptions fréquentes dans le déroulement du travail.
- L'imprécision dans la définition des objectifs et de la mission.
- La perte d'autonomie ou de marge de manœuvre.
- Le manque de soutien de la part de ses collègues.

consécutif à ce que cela peut être grave. »

Autre mesure, qui tombe sous le sens mais qui est malheureusement assez peu respectée : « Chaque manager devrait prendre le temps chaque matin de passer dans son service pour voir ses collaborateurs, leur parler, même quelques minutes », poursuit Grégoire Vandeveld. Encore faut-il que le manager soit sur le même site que ses collaborateurs. La perte de relations sociales dans l'entreprise et la solitude qui en découle sont effectivement des éléments aggravants en cas de stress au travail. « Même dans des situations difficiles, quand il y a un esprit d'équipe et de la solidarité entre les salariés, tout passe. On n'est plus individuellement coupable en cas d'échec mais solidairement responsable », conclut Anne Valleron, délégué CFE CGC chez PSA.

MARIE BELLAN

Stress au travail et troubles psychiatriques

Si le niveau de stress des salariés a nettement augmenté ces dernières années, il est toujours difficile de le quantifier avec exactitude. De nombreuses études sont d'ailleurs sujettes à caution, soit parce qu'elles utilisent des méthodes non scientifiques ou parce qu'elles se focalisent sur les symptômes psychologiques et non psychiatriques. Ce n'est pas le cas de l'étude menée conjointement par le Medical Research Center

Council de Londres et l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) à Paris, et dont les principales conclusions ont été publiées dans le numéro d'août de la revue « Psychological Medicine ». 891 personnes (485 hommes et 406 femmes) ont fait l'objet d'un suivi régulier entre l'âge de 3 et 32 ans, pour éliminer les salariés présentant des troubles psychiatriques avant leur entrée dans la vie

active. Il ressort de leurs évaluations que l'intensité des exigences du travail sur le plan psychologique a bien une influence sur la survenue de troubles anxieux généralisés, et qu'il s'agit bien de troubles qui ne préexistaient pas. Les dépressions sévères que subissent certains salariés ne sont donc pas le fait de personnes fragiles au départ, mais peuvent survenir chez des individus auparavant en bonne santé.